BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IVe REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO
Premier Secrétaire parlementaire

Monsieur Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- **Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7306-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des Compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC), dossier n°067 ;**
- **Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7309-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS), dossier n°068 ;**
- **Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7308-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage (PRECEL), dossier n°069 ;**
- **Projet de loi portant autorisation d'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger, dossier n°070.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 19 septembre 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il est assisté au présidium de messieurs Kiswendsida Evariste ZONGO et Yaya KARAMBIRI, respectivement Premier et Quatrième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- monsieur Serge Gnaniodem PODA, Ministre du développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des petites et moyennes Entreprises ;
- monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité ;
- Commandant Ismaël SOMBIE, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques ;
- Colonel-major Kassoum COULIBALY, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens combattants ;
- monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice, des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions, Garde des Sceaux ;
- monsieur Mikaïlou SIDIBE, Ministre de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 06 minutes*** –

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour. ***(Il répète la salutation et les députés répondent par « un bonjour fort »)***

Ah ! je voulais vérifier si on est en forme parce que la journée s'annonce un peu longue.

Bonjour messieurs les membres du gouvernement.

Ils ne sont pas venus avec les dames.

Merci d'honorer l'Assemblée législative de transition pour l'examen de ces projets de textes.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Les femmes et hommes des médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Merci Excellence Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Veuillez s'il vous plaît, répondre « PRESENT » à l'appel nominal de votre nom.

(*Monsieur Yaya KARAMBIRI, Quatrième Secrétaire parlementaire procède à l'appel nominal des députés*)

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des députés, nous avons :

- **13 députés absents excusés ;**
- **00 député absent non-excusé ;**
- **13 procurations ;**
- **58 députés présents ;**
- **71 votants.**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents réunie le lundi 18 septembre 2023 a établi pour notre session permanente un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement, je cite : « *Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué*. ».

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations.

Monsieur le ministre, est-ce qu'il y a des observations ?

M. Edasso Rodrigue BAYALA
Ministre de la Justice, des Droits humains,
chargé des Relations avec les Institutions,
Garde des Sceaux

Merci Excellence.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ?

Je vous remercie.

J'invite enfin les Groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes au maximum.

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté. Il en est ainsi décidé.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 15 septembre 2023. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a également été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du mardi 25 juillet 2023.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de quatre projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des quatre projets de loi à l'ordre du jour.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Je vous remercie Monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer les quatre projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin et objets des dossiers n°067, 068, 069 et 070.

Il s'agit du :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7306-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina

Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC), objet du dossier n°067 ;

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7309-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS), objet du dossier n°068 ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7308-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage (PRECEL), objet du dossier n°069 et enfin ;
- Projet de loi portant autorisation d'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger, objet du dossier n°070.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des dossiers n°067, 068 et 069 pour le fond. La Commission du développement durable (CDD), la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) ont été saisies pour avis pour les dossiers n°067 et 069.

La CAGIDH, la CAEDS et la CGSASH sont saisies pour avis du dossier n°068.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) est affectataire du dossier n°070 pour le fond. Toutes les autres commissions sont saisies pour avis du dossier n°070.

Mesdames et messieurs les députés, pour l'organisation des débats, je propose que nous ayons un débat général unique pour les dossiers n°067, 068 et 069.

Est-ce que vous en convenez ?

(Les députés marquent leur approbation à la proposition de Monsieur le Président).

Merci.

Si vous en convenez, à l'appel de chaque dossier, la COMFIB fera lecture de ses rapports, suivie de la lecture des rapports pour avis sur chaque dossier concerné.

A l'issue de la présentation de l'ensemble des rapports des trois dossiers, le débat général unique sera ouvert. Ainsi, au fur et à mesure de la présentation des différents rapports, chaque député est prié de noter ses questions.

A l'issue du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi.

Si vous en convenez donc, nous partons pour l'adoption du débat général unique.

A l'endroit des membres du gouvernement, messieurs les ministres, donc, en application de ce qui vient d'être adopté par les députés comme méthode de travail pour notre séance plénière de ce jour, vous êtes invités, à la phase du débat général unique, à noter les questions des députés relatives à chaque dossier, projet de loi qui vous concerne.

Je passe alors en discussion le dossier n°067.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Edasso Rodrigue BAYALA
Ministre de la Justice, des Droits humains,
chargé des Relations avec les Institutions,
Garde des Sceaux

Merci Excellence.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la commission, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée

législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans les trois projets de loi. Par conséquent, la discussion article par article du dossier n°067 et celle de chacun des deux autres projets de loi porteront sur les textes issus de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais demander à l'honorable Yacouba SAVADOGO, de présenter le rapport de la COMFIB.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°067

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Excellences messieurs les ministres, les membres du gouvernement ;

Chers collègues ;

Chers administrateurs parlementaires ;

Chers journalistes.

A vous tous, à vos grades et titres respectifs, je voudrais vous dire bonjour et avec votre permission, Monsieur le Président, présenter le rapport du dossier n°067 de la COMFIB, celui du rapport n°2023-031/ALT/COMFIB, comme je le disais, relatif au dossier n°067 du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7306-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC).

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 09 heures 10 minutes à 11 heures 27 minutes et le jeudi 14 septembre de 16 heures 30 minutes à 18 heures 08 minutes, la Commission des finances et du budget

s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7306-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC).

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 09 heures 15 minutes à 11 heures 10 minutes.

Le gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Serge Gnaniodem PODA, Ministre du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Diédon Alain HIEN ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Aimé Yiompouen SOME ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSONRE.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la commission.

Monsieur le Président, avec votre autorisation et comme souligné par la COMFIB, nous souhaiterons aller directement à l'appréciation de la commission.

Monsieur le Président, au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'accord de crédit, objet du présent projet de loi, contribuera à soutenir les efforts du gouvernement dans la relance des activités économiques, l'amélioration sensible du climat des affaires au Burkina Faso et le développement d'une main d'œuvre productive et qualifiée au service d'un secteur privé résilient.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 Septembre 2023.

Le Président : Moussa NOMBO
Le rapporteur : Yacouba SAVADOGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Avec votre autorisation je vais inviter le député rapporteur à savoir l'honorable Ousmane DIALLO à livrer le rapport de la commission à la plénière.

M. Ousmane DIALLO
Représentant du rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°067

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues ;

Mesdames et messieurs les administrateurs parlementaires ;

Amis de la presse, bonjour.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent accord de crédit contribuera à soutenir les efforts du gouvernement dans la relance des activités économiques, l'amélioration sensible du climat des affaires au Burkina Faso et le développement d'une main d'œuvre diversifiée, productive et qualifiée au service d'un secteur privé résilient.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA
Le rapporteur : Marc Bertin GANSONRE

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je donne la parole à l'honorable *Dida* HIEN ***(****Lire plutôt HIEN* ***Diédon)*** pour présenter à la plénière le rapport de la Commission du développement durable. ***(Des murmures)***

M. Diédon Alain HIEN
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°067

Excellence, HIEN Diédon Alain… Ce n'est pas de sa faute, il vient de loin.

(Rires de l'assistance)

Mais nous sommes au Burkina Faso.

Excellence, nous souhaitons nous associer aux civilités précédemment prononcées, tout rang et tout protocoles respectés. Si vous le permettez, nous allons aller à l'appréciation et à l'avis de la commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

De ces échanges, la CDD note :

- la promotion des solutions d'énergie renouvelable et d'énergie solaire ;
- la promotion et l'évaluation des prêts pour les investissements verts.

Se fondant sur les échanges et l'audition du gouvernement, la Commission du développement durable estime que la ratification de l'accord de prêt permettra de :

- lever les contraintes liées au développement du secteur privé ;
- faire du secteur privé un véritable moteur de création de richesses et d'emplois, pour un développement durable.

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Président : Moussa KONE
Le rapporteur : docteur Diédon Alain HIEN

Merci.

Le Président

Merci.

C'est bien docteur Diédon Alain HIEN et non Dida.

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Yiompouen Aimé SOME à bien vouloir livrer à la plénière, le contenu du rapport de la CGSASH.

Merci.

M. Yiompouen Aimé SOME
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°067

Merci beaucoup madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Toute préséance respectée ;

Quel est l'appréciation et l'avis de la commission ?

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la commission estime que la ratification de l'accord de crédit permettra de :

- soutenir la création d'emplois ;
- promouvoir la transformation économique par l'accroissement de l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (PME) au financement, aux marchés et aux technologies ;
- développer une main d'œuvre qualifiée au service du secteur privé résilient.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Yiompouen Aimé SOME

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés,

Comme convenu, je passe en discussion le dossier n°068.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Edasso Rodrigue BAYALA
Ministre de la Justice, des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

Merci Excellence.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais demander à l'honorable Wendyellé Ambroise NIKIEMA, rapporteur du dossier de la COMFIB de présenter le rapport de la commission.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°068

Tout étant urgent, je vais me passer des civilités et aller directement livrer le contenu de notre rapport.

Avec votre autorisation, Excellence.

Commission des finances et du budget (COMFIB)

Rapport n°2023-032/ALT/COMFIB, dossier n°068 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7309-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association

Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS).

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 11 heures 30 minutes à 13 heures 30 minutes et le jeudi 14 septembre de 11 heures 40 minutes à 13 heures 40 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7309-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les services de base (PREGOLS).

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 10 heures 11 minutes à 11 heures 38 minutes.

Le gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par le député Issa SAWADOGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Youssouf OUEDRAOGO ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSORE

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article ,
- appréciation de la commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement ;
- présentation du projet de loi.

Avec votre autorisation, Excellence, je vais présenter le contexte du projet avant de passer à l'appréciation de la commission.

En introduction à son exposé, le ministre a tenu à faire remarquer que depuis le début des années 1990, le gouvernement a pris des mesures progressives pour mettre en œuvre la décentralisation et des progrès ont été enregistrés aux niveaux politique, réglementaire et institutionnel.

Cependant, la qualité et l'accès aux services publics locaux de base tels que l'enregistrement des faits d'état civil, l'éducation et la justice locale restent un défi, en particulier dans un contexte de sécurité dégradée. Cette situation résulte de lacunes dans les processus de prestation de services au niveau local et de l'impact de l'afflux massif de personnes déplacées internes. En outre, des problèmes structurels persistent dans la gestion des ressources humaines et financières au niveau local, y compris des problèmes liés à la transparence et à la responsabilité. Relever ces défis du secteur public contribuera à améliorer la prestation de services au niveau local et à reconstruire le tissu social.

D'autres défis comprennent un processus organisationnel et institutionnel incomplet. Il s'agit notamment d'une appropriation insuffisante des rôles et des attributions, d'une faible culture de la performance et de la responsabilité des résultats, d'une articulation insuffisante entre la déconcentration et la décentralisation, des difficultés de collaboration entre les entités publiques locales, d'une infrastructure, de ressources humaines, matérielles et financières inadéquates.

Les responsabilités des Collectivités Territoriales (CT) et des Structures Déconcentrées (SD) les placent au premier plan de l'interaction entre les citoyens et leurs administrations. L'amélioration de leurs capacités a un impact positif sur la fourniture de services de base aux citoyens par les CT et les SD et de services administratifs à d'autres administrations

publiques par les SD. À cette fin, le gouvernement entend promouvoir simultanément les réformes de décentralisation et de déconcentration en :

- améliorant l'efficacité des processus de prestation de services au niveau des CT et des SD ;
- renforçant la capacité institutionnelle et la résilience des SD et des CT ;
- en introduisant une subvention basée sur la performance (PBG).

C'est pour relever ces différents défis qu'a été formulé le Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS) soumis au financement de la Banque mondiale.

Je pense que dans le débat général, les réponses vous ont été reversées. Avec votre autorisation, je vais aller directement à l'appréciation de la commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'accord de financement contribuera à améliorer la fourniture de services de base sélectionnés et la performance institutionnelle des entités publiques locales ciblées.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 Septembre 2023

Le Président : Moussa NOMBO.
Le rapporteur : Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je passe la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI
Président de la CAGIDH

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Pour le compte de la CAGIDH, je voudrais inviter le député Issa SAWADOGO à nous donner l'avis de notre commission.

M. Issa SAWADOGO
Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°068

A toutes et à tous, bonjour.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Avec votre permission, je m'en vais directement à l'appréciation et avis de la commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que la ratification de cet accord de crédit permettra de :

- moderniser l'état civil ;
- enregistrer les naissances dans les délais légaux ;
- délivrer des jugements supplétifs d'actes de naissance ;
- lutter contre l'apatridie ;
- résoudre les conflits communautaires de manière pacifique ;
- doter les écoles primaires publiques des zones d'intervention du projet de cantines scolaires et de cartables minimums.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Président : Lassina GUITI
Le rapporteur : moi-même Issa SAWADOGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Je vais inviter l'honorable Ousmane DIALLO à livrer le contenu du rapport de notre commission.

Merci.

M. Ousmane DIALLO
Représentant du rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°068

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent accord permettra le financement et la réalisation des objectifs du Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS), toute chose qui contribuera à améliorer la performance institutionnelle des entités publiques locales ciblées ainsi que la fourniture de services de base sélectionnés.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA
Le rapporteur : Marc Bertin GANSONRE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur qui parlait par procuration. C'était au nom de l'honorable Marc Bertin GANSONRE.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Youssouf OUEDRAOGO à bien vouloir livrer la substance du rapport de la CGSASH à la plénière.

Merci.

M. Youssouf OUEDRAOGO
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°068

Merci madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs, à vos titres, grades et rangs respectifs, bonjour.

L'honneur m'échoit de vous livrer l'appréciation et l'avis de la CGSASH sur le dossier n°068.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la commission estime que la ratification de l'accord de crédit contribuera à améliorer la fourniture de services sociaux de base sélectionnés et la performance institutionnelle des entités publiques locales ciblées.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

La Présidente, Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur, moi-même Youssouf OUEDRAOGO
Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je passe en discussion le dossier n°069.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Edasso Rodrigue BAYALA
Ministre de la Justice, des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

Merci Excellence.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Issaka TAPSOBA à livrer le rapport de la COMFIB à la plénière.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°069

Monsieur le Président, la vieillesse commençant à faire son effet, je vais commencer par porter mes verres correcteurs. ***(Rires)***

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée,

Avec votre autorisation, la préséance étant déjà faite, et faisant mienne cette préséance, je vais juste vous dire bonjour et vous livrer le rapport.

Burkina Faso ; Unité-progrès-justice ; Quatrième République ;

Troisième législature de transition ; Session permanente

Assemblée législative de transition ;

Commission des finances et du budget (COMFIB) ;

Rapport n°2023-033/ALT/COMFIB.

Dossier n°069 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7308-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de Résilience et de Compétitivité de l'Elevage (PRECEL), présenté au nom de la Commission des finances et du budget par le député Issaka TAPSOBA que je suis, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 09 heures 40 minutes à 12 heures 35 minutes et le jeudi 14 septembre de 14 heures 34 minutes à 16 heures 14 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7308-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage (PRECEL).

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 11 heures 40 minutes à 12 heures 40 minutes.

Le gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par le Commandant Ismaël SOMBIE, Ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSONRE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Kanibè TUINA ;

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Moctar Sidiki BARRY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

En guise d'introduction, le ministre a souligné que dans la perspective de relever les défis de son développement socioéconomique notamment les problématiques d'une croissance économique forte, inclusive et résiliente, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de l'emploi décent pour les jeunes et les femmes, le gouvernement du Burkina Faso a fait du secteur agrosylvopastoral et halieutique, un secteur prioritaire au regard de son importance dans l'économie nationale. En effet, le secteur représente 18,4% du Produit intérieur brut (PIB) et environ 60% des emplois. Cependant, il demeure vulnérable à de nombreux chocs, notamment le changement climatique, les conflits et les épidémies. De même, il est dominé par des systèmes de production de subsistance caractérisés par de petites exploitations, une faible productivité des cultures, du bétail et un faible développement des chaînes de valeurs agropastorales.

Bien que d'importants progrès aient été enregistrés grâce aux investissements, des projets et programmes financés par la Banque mondiale comme le Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage (PADEL-BF) et le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), des défis subsistent, notamment en matière d'amélioration de la compétitivité du sous-secteur élevage et de la résilience dans les systèmes d'élevages sédentaires. C'est pourquoi, le gouvernement avec l'appui de la Banque

mondiale a élaboré le Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage (PRECEL) pour capitaliser, dupliquer et mettre à l'échelle les acquis du PADEL-BF.

Le présent exposé de motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de financement signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou pour la mise en œuvre du PRECEL au Burkina Faso.

Je vais juste lire le contexte et la justification avec l'autorisation de son Excellence.

Contexte et justification du projet

Le sous-secteur de l'élevage contribue pour un peu plus d'un tiers au Produit intérieur brut (PIB) agricole. Il contribue aux moyens de subsistance de 86% de la population, notamment par :

- la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'accumulation de revenus et de richesses ;
- l'amélioration de la productivité agricole en fournissant la force de traction et les éléments nutritifs du fumier.

La commercialisation du bétail est au cœur de millions de moyens de subsistance. En effet, en 2020, le nombre de bovins vendus était de 1,9 millions, tandis que les ventes de chèvres et de moutons s'élevaient respectivement à 4,3 millions et 2,3 millions. La valeur des exportations d'animaux vivants, de cuirs et de peaux compense largement les importations de produits laitiers et de volailles, ce qui se traduit par une balance commerciale globalement positive pour les produits de l'élevage.

Le potentiel du sous-secteur de l'élevage pour contribuer à la croissance future et aux objectifs de développement économique national est immense. La consommation actuelle de produits de l'élevage s'élève à 67 300 tonnes de viande rouge, 424 millions de litres de lait cru et 26 millions d'œufs. La croissance démographique, l'urbanisation croissante et la prospérité devraient faire augmenter ces niveaux de consommation et par conséquent la demande de produits d'élevage.

D'ici à 2050, la population du pays devrait atteindre 45 millions d'habitants, dont 50% vivront dans les villes. En conséquence, la demande intérieure de viande devrait augmenter de 284%, passant de 272 000 tonnes en 2015 à 1,04 millions de tonnes en 2050, tandis que celle de lait devrait augmenter de 176%, passant de 472 000 tonnes en 2015 à 1,30 millions de

tonnes. La même tendance à l'augmentation de la demande de produits animaux est prévue dans la région où le surplus de bétail du Burkina Faso est actuellement exporté. La combinaison des augmentations prévues de la demande nationale et régionale de produits animaux et de la position d'importateur net du Burkina Faso pour les produits laitiers et avicoles constitue une forte incitation à l'expansion de la production locale et offre des opportunités pour générer une croissance rapide des emplois, des revenus et du développement socioéconomique global. Pour réaliser ce potentiel, il faudra accorder une plus grande attention à l'amélioration de la compétitivité et de la résilience du sous-secteur de l'élevage.

La compétitivité du sous-secteur élevage est notamment entravée par une faible productivité, une orientation commerciale limitée dans le segment en amont de la chaîne de valeurs ainsi qu'une valeur ajoutée limitée. En outre, d'autres défis à la compétitivité et à la résilience sont les faibles capacités techniques et managériales dans les structures de coordination, et les faiblesses de l'environnement politique et réglementaire.

La politique gouvernementale reconnaît l'importance du sous-secteur de l'élevage et la nécessité de résoudre les problèmes qui entravent sa compétitivité. C'est pourquoi, les principaux référentiels de développement au niveau national font du sous-secteur une priorité. En effet, le Plan national de développement économique et sociale, phase II (PNDES II) prévoit un sous-secteur de l'élevage plus productif, durable et orienté vers le marché comme moteur de la croissance économique. De même, le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) accorde une importance au sous-secteur de l'élevage à son objectif spécifique 4.1. La Politique nationale de développement de l'élevage met également l'accent sur l'amélioration de la compétitivité et de la résilience du secteur entre autres, comme moyen de renforcer sa contribution aux objectifs de croissance économique nationale, y compris l'amélioration de la balance commerciale.

Le projet tire ses fondements des référentiels ci-dessus et sa pertinence ainsi que son bien-fondé résident dans le souci d'apporter une réponse aux crises multidimensionnelles auxquelles notre pays est confronté.

Excellence, je vais avec votre autorisation, aller au troisième point de ces travaux à savoir l'examen du projet de loi article par article et puis appréciation de la commission.

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'accord de crédit objet du présent projet de loi permettra de :

- développer des infrastructures d'élevage intelligent face au climat et des chaînes de valeurs à travers un accroissement des produits d'élevage ciblés et la réduction des importations de ces produits ;
- soutenir les acteurs du sous-secteur de l'élevage dans l'accès au financement adapté afin de stimuler l'investissement privé ;
- mettre en place un mécanisme de financement des dépenses éligibles en cas de crises ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de chocs économiques graves dans la zone d'intervention ;
- faciliter la productivité, la transformation, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de productions animales sédentaires au profit des bénéficiaires ciblés dans la zone d'intervention du projet.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Président : Moussa NOMBO
Le rapporteur : Issaka TAPSOBA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Merci Excellence.

Avec votre permission, je vais donner la parole à l'honorable Kanibè TUINA de présenter à la plénière le rapport d'avis de la commission.

M. Kanibè TUINA
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°069

Le bonjour étant personnel, bonjour à toutes et à tous et à vos grades respectifs.

Excellence Monsieur le Président, pour ce qui m'emmène à cette tribune, la Communion du développement durable me charge au sujet du dossier n°069.

Si vous permettez, je vais faire l'économie du débat général.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

De ces échanges, la CDD note :

- la prise en compte des crises ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, des chocs économiques graves ou d'autres situations d'urgence au Burkina Faso ;
- la prise en compte de la résilience des populations face au changement climatique.

Se fondant sur les échanges et l'audition du gouvernement, les membres de la CDD estiment que la ratification de cet accord de crédit permettra de :

- capitaliser, dupliquer et mettre à l'échelle les acquis du PADEL-BF ;
- améliorer la production agricole en fournissant la force de traction et les éléments nutritifs du fumier en quantité à travers une utilisation de l'engrais bio ;
- améliorer la productivité, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de production animale sédentaire face aux aléas climatiques ;
- faire la promotion de la chaine des valeurs des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques.

La CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi, tout en invitant le gouvernement en collaboration avec le projet de réduire les délais de décaissement des fonds au profit des bénéficiaires.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Président : Moussa KONE
Le rapporteur : Kanibè TUINA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

J'invite pour ce faire l'honorable Ousmane DIALLO à livrer le rapport de la commission.

Merci.

M. Ousmane DIALLO
Représentant le rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°069

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte-rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent accord de crédit permettra d'améliorer la productivité, la transformation, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de productions animales sédentaires au profit des bénéficiaires ciblés dans la zone d'intervention du projet.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA
Le rapporteur : Marc Bertin GANSONRE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Moctar Sidiki BARRY à bien vouloir livrer à la plénière, le contenu du rapport d'avis de la CGSASH.

Merci.

M. Moctar Sidiki BARRY
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°069

Bonjour Excellence.

Bonjour à toutes et à tous.

Avec votre autorisation, je vais aller directement sur l'appréciation et l'avis.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

La commission estime que la ratification du présent accord de crédit permettra dans la zone d'intervention du projet :

- d'améliorer la productivité ;
- de promouvoir la commercialisation ;

- de renforcer la résilience des principaux systèmes de productions animales sédentaires au profit des bénéficiaires ciblés.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Moctar Sidiki BARRY

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général unique est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je vous invite chers collègues à indiquer le numéro du dossier sur lequel porte votre intervention.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* »

Ces dispositions s'appliquent donc aux députés membres de la COMFIB qui en rappel, est affectataire des trois dossiers pour le fond.

A l'endroit des membres du gouvernement, avant d'ouvrir la liste des intervenants et en rappel messieurs les ministres, vous êtes invités à noter les questions des députés relatives à chaque dossier, donc, chaque projet de loi.

La liste est ouverte chers collègues.

(Inscriptions des députés sur la liste d'intervention).

La parole est à l'honorable Ousmane DIALLO.

M. Ousmane DIALLO (GC-PP)

Merci monsieur le Président de me donner la parole.

Dossier n°069.

Monsieur le ministre, qu'est-ce qui est fait pour les PDI qui ont totalement perdu leur bétail alors qu'ils ne connaissent aucun autre métier en dehors de l'élevage ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Diédon Alain HIEN a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)

Merci Excellence.

Notre pays est convaincu que le véritable développement commence et se trouve à la base, d'où l'adoption de la décentralisation intégrale.

Excellence, ma question concerne le **dossier** numéro 068, sur le PREGOLS.

Avec une déconcentration depuis les années 2000. De façon dynamique, s'appuyant sur la responsabilité des collectivités territoriales et des structures déconcentrées, des renforcements de compétences, des allocations budgétaires ou transferts de toutes les ressources financières, humaines, matériels, logistiques et technologiques devraient être déployés afin d'initier et renforcer le développement et la gouvernance locale.

23 années après, le constat demeure triste et amer. Les collectivités territoriales et les structures déconcentrées existent, mais font face à une réticence et apparemment à des doutes des acteurs.

Il nous semble que les premiers responsables que sont les ministres, sont convaincus de la décentralisation intégrale et de la déconcentration, mais leurs collaborateurs freinent les faits.

Monsieur le ministre, à quand devons-nous espérer à travers cette ratification, voire entamer un véritablement développement local à la base avec des collectivités territoriales, des structures déconcentrées et

responsabilisées, accompagnées avec des renforcements de compétences, des transferts de toutes les ressources à bonne date pour des services et des prestations de qualité aux populations qui sont dans nos villages, dans nos communes, dans nos provinces et dans nos régions ?

Le Président

Merci.
L'honorable Moussa KONE a la parole.

M. Moussa KONE (GC-OSC)

Merci Excellence.

Nous sommes tous convaincus que l'une des grandes préoccupations que nous avons au niveau de notre secteur agricole, c'est la préoccupation en lien avec le financement.

Sur le dossier N°068 : je voudrais demander au gouvernement si dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet, il ne serait pas possible de trouver un mécanisme pour bonifier les taux d'intérêts au niveau des institutions de financement pour les promoteurs qui sont bénéficiaires de ce projet.

Également, je voudrais aborder la question du fonds de développement agricole, un fonds qui a été suscité par les acteurs, un fonds qui a été mis en place au niveau de la banque agricole, un fonds qui agonise aujourd'hui.

Ne serait-il pas bon que dans le cadre de la mise en œuvre de tous les projets qui sont dans le secteur agricole, un mécanisme soit trouvé pour abonder de façon véritable ce fonds qui était une lueur d'espoir pour les acteurs, car, malheureusement, le constat est amer ?

Monsieur le ministre, je voulais également partager une autre préoccupation en lien avec la mise en œuvre de l'ensemble des projets au niveau du ministère de l'agriculture. Les apports personnels des acteurs, comme ce sont des projets à coûts partagés, il serait bon qu'on fasse une diligence dans le traitement des dossiers.

Si un promoteur arrive à faire son apport personnel, le délai de décaissement de la subvention doit être relativement très court. Nous savons très bien que ce sont des acteurs qui souffrent, qui n'ont pas suffisamment de moyens. Vous imaginez avec moi, un petit producteur qui va bloquer deux,

trois millions dans une microfinance, attendre maximum trois, six mois avant de bénéficier de la subvention, cela peut poser des problèmes.

Donc, nous pensons que dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, une diligence sera faite.

Excellence Monsieur le Président, je m'arrête là.

Merci.

Le Président

Merci.

L'honorable Abdoulaye SOMA a la parole.

M. Abdoulaye SOMA (GC-PP)

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Commentaires généraux et observations générales sur l'ensemble des projets de loi.

Pour le commentaire, je voudrais dire qu'en lisant les intitulés des projets de loi, je tire une satisfaction particulière en faveur du gouvernement qui a présenté des projets de loi d'autorisation de ratification. Ce qui signifie que le gouvernement veut recevoir l'autorisation du Parlement avant d'aller ratifier ces conventions. C'est le bon ordre qui est indiqué dans notre Constitution par rapport à ces matières.

Cette pratique du gouvernement doit être félicitée d'abord en raison de ce que nous avons été habitué à une sorte de contournement du Parlement dans ces types de dossiers, nous avons interpellé plusieurs fois et je pense que ce gouvernement, s'il l'a entendu, son écoute ne peut pas passer sous silence. Donc, je le félicite et l'encourage à aller dans ce sens du respect de l'ordre constitutionnel en ce qui concerne la ratification des accords internationaux. Donc, bravo.

Deuxièmement, c'est une question générale, maintenant adressée à la commission. Comme le gouvernement nous apprend à revenir au bon ordre des choses, je pose la question de savoir pourquoi dans les visas des lois que vous avez portés, on n'a pas intégré le règlement de l'Assemblée. Etant entendu que la fonction des visas est de référencer les textes qui fondent la

régularité des textes qu'on va adopter, c'est de viser donc les textes de référence et on sait très bien que quelle que soit la loi ici, si le règlement de l'Assemblée n'est pas respecté, la loi est invalide.

Donc, le règlement de l'Assemblée devient un texte de référence pour la validité des lois que nous adoptons et pour moi, ce règlement doit figurer dans les visas des lois et vous soutenez des lois où il n'y a pas encore ce visa.

Je voudrais savoir est-ce que c'est un oubli, c'est une erreur ou bien c'est quelque chose qu'on pourrait corriger pour l'avenir.

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup.

Le Président

Merci beaucoup.
L'honorable Adama Yasser OUEDRAOGO a la parole.

M. Adama Yasser OUEDRAOGO (GC-PP)

Merci.
Je dirais que c'est sans objet parce que ma préoccupation a été prise en compte par l'honorable Moussa KONE dans sa première intervention.

Merci.

Le Président

Merci.
L'honorable Arnaud TINDANO Yentema a la parole. ***(Rires du député TINDANO)*** Yentema Arnaud TINDANO.

C'est bien cela ?

M. Yentema Arnaud TINDANO (GC-PP)

Oui.
Merci Excellence pour la parole et félicitations aux différentes commissions pour le travail abattu.

Je voudrais intervenir premièrement sur le dossier n°067 (ECOTEC) concernant la ratification de crédit pour l'accompagnement des micros, petites et moyennes entreprises.

A ce niveau, je voudrais dire qu'il y a déjà beaucoup de fonds dont le Burkina Faso a bénéficié en termes d'aides ou de prêts et qui étaient censés toujours agir en ce sens. C'est-à-dire au niveau des petites et moyennes entreprises, des programmes d'aide aux femmes et aux jeunes mais qui pour la plupart du temps se sont soldés par des « échecs apparents. »

Pour ce nouveau projet, je voudrais donc faire une recommandation en tout cas au gouvernement sur la nécessité de faire les choses autrement que ce que nous avons connu dans le passé et de faire en sorte que ce projet global soit un projet salvateur pour les entreprises et les structures qui seront visés.

On dit qu'on veut toucher 1 300 entreprises à travers des start-up et autres, je voudrais que les prêts qui seront accordés à ces entreprises soient vraiment des prêts qui leur permettent de pouvoir s'auto-suffire pour pouvoir à leur tour être des pourvoyeurs d'emplois.

A présent, au niveau du dossier n°069, dans sa composante 3, dans la coordination et la gestion du projet (PRECEL), je voudrais que pour une question de veille citoyenne, les activités qui seront menées soient bien sûr accompagnées par la chambre de commerce et les différentes chambres d'agriculture. Et cela de façon périodique pour toujours permettre une bonne coordination des activités qui seront menées sur le terrain.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Sidiki Moctar BARRY a la parole.

M. Sidiki Moctar BARRY (GC-PP)

Merci monsieur le Président.

J'ai deux questions sur le dossier n°068.

La première question : dans ce projet, comment reconstituer le registre d'état civil car on sait que de nombreuses municipalités ont été incendiées par des terroristes et aujourd'hui, de nombreux citoyens ont des difficultés à renouveler leur carte d'identité. Ils ont tout perdu. Les mairies ne disposent pas de registres d'état civil parce qu'il y avait des problèmes au niveau des communes et certaines ne ramenaient pas les registres d'état civil à la justice. Donc, dans bon nombre de communes aujourd'hui, les citoyens ont des problèmes pour renouveler leur CNIB.

Ma deuxième question : est-ce qu'on peut nous rassurer qu'à la fin de ce projet, toutes les municipalités disposeront d'un logiciel d'état civil ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Lassina GUITI a la parole.

M. Lassina GUITI (GC-FDS)

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

J'ai deux questions : la première est transversale aux trois projets de loi. En effet, j'ai remarqué au niveau du dossier n°067 à la composante 4, qu'il est prévu une intervention d'urgence et de contingence. Je constate qu'au niveau du dossier n°068, cette composante n'est pas prévue et je vois qu'au niveau du dossier n°069, la même composante revient. Je me suis alors posé la question de savoir, qu'est-ce qui fait que la composante d'urgence ne figure pas au dossier n°068 ? Est-ce que ce dossier ne court pas le risque ? Surtout lorsqu'on lit les explications qui motivent un peu cette composante, on voit bien que c'est en rapport avec l'insécurité. Est-ce que l'insécurité ne peut pas toucher les municipalités ? Comment est-ce qu'on peut expliquer que cette composante ne soit pas au niveau du dossier n°068 ? c'était ma première question.

La deuxième question est une curiosité. Il semble que les éleveurs du Burkina Faso sont en train de migrer vers les pays voisins avec leur cheptel. Le ministre me dira si je me trompe ou pas. Si tel est le cas, est-ce que le gouvernement a un plan pour favoriser la fixation des éleveurs sur le territoire national ?

Quand on engage les générations à venir en les endettant alors qu'on n'est pas sûr de pouvoir garder notre cheptel sur le territoire national, on peut bien se poser des questions.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais d'abord remercier la COMFIB pour le travail abattu.

Ma première question est en rapport avec le dossier n°067.

Monsieur le Ministre, au niveau de la composante 1, à savoir renforcement de l'environnement propice au développement des MPME, qui a pour objectif de renforcer l'environnement propice en développant les MPME, en améliorant de manière sélective l'environnement favorable aux entreprises et renforçant la capacité des entreprises.

J'aimerais savoir est-ce que cette sélection environnementale favorable tiendra compte de la politique de décentralisation, menée par le gouvernement ainsi que la promotion des zones à faible capacité d'entreprise ?

Concernant le dossier n°068, monsieur le ministre, il ressort de l'exposé des motifs qu'au terme de la mise en œuvre du PREGOLS, l'un des principaux résultats attendus est que 60% de conflits communautaires sont résolus par l'observatoire national pour la prévention et la gestion des conflits communautaires.

Monsieur le ministre, je voudrais savoir, est-ce qu'il existe au Burkina Faso des conflits communautaires ? Si oui, de quels types de conflits communautaires s'agit-il ? Pour cela, est-ce qu'on a besoin d'aller prendre crédit chez IDA pour résoudre ces conflits communautaires ? Pourquoi ne pas mettre l'accent sur la prévention au lieu de la résolution des conflits communautaires en mettant l'accent sur la justice, la nationalité, la tolérance, le pardon et le vivre-ensemble ?

C'est pourquoi, je recommande au gouvernement de mettre l'accent sur la prévention des conflits et le vivre-ensemble qui ne nécessitent pas d'argent. Quand il y a un conflit entre agriculteurs et éleveurs, on sait souvent comment cela se résout, on n'a pas besoin d'argent pour le résoudre.

Des conflits entre un peulh et un bobo, souvent c'est facilement solvable, entre un mossi et un samo, ainsi de suite. Je pense que nous n'avons pas besoin de milliards pour résoudre ces genres de questions.

Enfin, le dossier n°069.

Monsieur le ministre, à la lecture de ce projet, je n'ai pas vu une composante ou sous composante pouvant permettre d'établir un système d'identification moderne des animaux en vue de relier l'animal à son propriétaire. Aujourd'hui, quand il y a perte d'animaux et qu'on rencontre un éleveur derrière son troupeau, ce dernier ne peut pas prouver que les animaux lui appartiennent et le gouvernement n'est pas en mesure de dire que les animaux ne lui appartiennent pas.

Donc, j'aimerais savoir : est-ce que c'est possible d'insérer de tel système dans ce projet de loi ?

En plus, comme résultat attendu de ce projet, nous avons 80 000 éleveurs vulnérables touchés par l'insécurité qui ont été soutenus par la reconstitution de leur cheptel dont 40 000 PDI. Ma question est de savoir : comment se fera la sélection de ces 40 000 éleveurs qui ne sont pas PDI, de même que les 40 000 PDI. Comment se fera la sélection sur l'ensemble du territoire national ?

Une autre question en lien toujours avec le dossier n°069, monsieur le ministre, en quoi le système de production animale sédentaire est-il adapté à notre climat et à certaines races animales locales tels que nos bovins, nos ovins et nos caprins qui sont habitués à la transhumance ? Est-ce que ce système ne va pas contribuer à baisser le niveau de production de ces races animales locales ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)

Merci bien Excellence.

J'ai deux préoccupations : la première est en lien avec le dossier n°068. A la question n°19, il est fait mention de cartable minimum. J'aimerais demander la clarification de ce terme « cartable minimum » et demander dans le cadre de ce projet, quelle est la composition du cartable minimum dont il est question ? C'est sur quelle base que ce cartable minimum a été constitué ?

Il nous revient que sur le terrain, il y a plusieurs sortes de cartables minimums. Donc, j'aimerais savoir dans le cadre de ce projet, ce qu'il en est de la composition de ce cartable ?

La deuxième et dernière question, elle est transversale et elle concerne tous les trois dossiers. Ces trois projets, monsieur le ministre, mobilisent plusieurs milliards de FCFA. Tous ces projets, ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

Cependant, n'oublions pas que ce sont des dettes qui engagent les générations futures sur plusieurs années. Donc, ma question est la suivante : le gouvernement peut-il assurer la Représentation nationale que les impacts de ces projets seront mesurés de façon efficace, à long terme, afin de nous éviter, de nous endetter pour rien et endetter les générations futures pendant de très longues années ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

L'honorable David LOMPO a la parole.

M. Dafidi David LOMPO (GC-PDCE)

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Merci à l'ensemble des membres du gouvernement ici présents.

Ils nous ont présenté des projets tendant à résoudre un certain nombre de problèmes, touchant aux besoins de nos populations. Mais du reste, pour avoir conduit ou participé à l'exécution de pas mal de projets, nous nous sommes souvent rendus compte que nos projets, tels qu'élaborés au finish,

atteignent d'autres résultats que ceux qui ont été initialement fixés. Alors, on se pose la question pour savoir pourquoi ? D'ailleurs, c'est ce qui fait qu'on ne finit jamais d'emprunter pour des projets. Si on atteignait les résultats, à un moment donné, on allait nous rendre compte qu'il n'était plus nécessaire de s'endetter encore pour des projets. Surtout, si nous voulons appliquer la maxime que nous a laissé le Président Thomas Sankara qui disait « d'avoir des projets qui nous aident à nous passer de l'aide ».

Pour cela, je pose cette question et c'est transversal pour tous les projets ainsi présentés : quelle garantie le gouvernement nous donne-t-il pour qu'à la fin, à l'évaluation finale, nous puissions voir vraiment que les résultats attendus sont véritablement atteints et que nos populations ont vu leurs besoins réalisés ?

Si donc on peut effectivement compter sur vous pour que nous voyons autrement les choses, je crois que vous nous faites rêver. Ce que je veux dire, c'est que l'espoir plane à l'horizon. Lorsque nous constatons avec l'APEC est une initiative louable qui fait contribuer l'ensemble des citoyens que nous sommes pour financer nos usines, nos projets. Je crois que ce que je viens de relever, trouvera une solution durable.

Je voudrais donc profiter de l'occasion, avec l'autorisation de son Excellence Monsieur le Président, inviter mes collègues députés et nos frères jumeaux (les fonctionnaires parlementaires) à souscrire massivement à l'APEC pour accompagner le gouvernement dans cette initiative, qui va nous sortir donc de la misère et surtout accomplir notre souveraineté.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition, merci pour ce rappel.

J'espère que les collègues ont déjà chacun souscrit, car si l'on veut être souverain, il faut progressivement arriver à financer notre développement et ne pas toujours aller tendre la main quelque part.

L'APEC est là, c'est un formidable instrument de financement de notre développement et de notre souveraineté réelle.

L'honorable Drissa KY a la parole.

M. Drissa KY (GC-PDCE)

Merci Excellence.

Ma question est en lien avec le projet PREGOLS, il s'agit du dossier n°068. Au nombre des résultats attendus par ce projet, j'ai pu noter que 75% des écoles de la zone de couverture, seront dotées en cartables minimum dès la rentrée. Et que ces mêmes écoles des zones couvertes par le projet allaient recevoir les vivres de la cantine scolaire avant le mois de mars. C'est vraiment l'idéal qu'on cherche à atteindre depuis. Alors si cela fait partie de ce projet, j'ai hâte de savoir quelles sont les stratégies que le projet va mettre en œuvre pour atteindre ce résultat ?

Parce que nous savons que ce volet du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation est confié aux collectivités territoriales et ce n'était pas une question de financement. Si ce projet arrive à atteindre cet objectif, c'est que vraiment, il y a de bonnes stratégies à mettre en œuvre que j'ai hâte vraiment de savoir.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président de la Commission, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

A l'examen, je crois qu'il y a une seule observation qui a été adressée à la commission, notamment celle du professeur SOMA. Nous prenons acte des commentaires qui ont été faits. Mais, je voudrais rappeler et confirmer que les résolutions de l'Assemblée ont été visées dans les différentes autorisations de ratification.

Donc, je voudrais vous rassurer là-dessus. C'était cela.

Merci bien Excellence.

Le Président

Je pense que c'est un débat de juristes. Peut-être que le professeur lui-même aurait pu répondre à la question qu'il pose, surtout adressée à des financiers… ***(Rires de l'assistance)***

Eux, c'est quand on parle de loi de finances qu'ils sont beaucoup plus intéressés. Mais dans la hiérarchie des normes en principe et comme vous le maîtrisez bien, la Constitution est supérieure aux lois et règlements. Et en visant la Constitution dans le texte, la COMFIB n'a peut-être pas jugé pertinent de viser d'autres textes inférieurs.

Du reste, ils ont visé la résolution portant validation du mandat des députés de l'ALT, résolution qui bien sûr nous fonde à connaître de ces projets de textes.

Du reste, sur un plan juridique, très souvent les visas n'ont pas une valeur juridique que l'on peut en principe tirer et qui ont une incidence sur le contenu du texte.

C'est pourquoi, vous voyez souvent des projets de textes où l'on vise tout au plus la Constitution tout simplement. Il y a une pratique administrative qu'on voit souvent, prenez un arrêté, vous avez deux articles et vous avez des visas qui font deux pages, souvent je me pose la question, il peut même arriver que vous ayez des textes contradictoires à l'intérieur. Je pense qu'un juge s'attache moins aux visas, il regarde plus le dispositif parce que les visas ne permettent pas de tirer une valeur juridique quelconque.

Du reste, à l'avenir, je pense que les commissions peuvent remédier à ce que vous venez de soulever comme une préoccupation par rapport au visa du règlement de l'ALT.

C'est le petit commentaire que je me permets en tant que petit juriste.

Je remercie le Président de la COMFIB et profite aussi remercier les membres de la COMFIB pour le travail abattu ainsi que les autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés. Je précise que chaque membre du gouvernement a noté les questions des députés concernant le dossier qu'il défend.

Nous allons d'abord prendre les réponses concernant le dossier n°067.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Gnaniodem Serges PODA
Ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des petites et moyennes Entreprises

Merci bien Excellence.

Merci aux honorables députés ici présents.

Merci pour les recommandations formulées dans les propos de certains députés.

A notre niveau, nous avons noté principalement une question et des points de préoccupations qui se recoupent, qui sont des préoccupations transversales, nous demandant de rassurer les représentants du peuple, que cette fois-ci, avec ces différents projets que nous avons en perspective, nous ferons les choses autrement.

Je voudrais certainement en attendant que les autres collègues viennent le confirmer, vous indiquer comme l'a indiqué un honorable député, en touchant du doigt l'espoir suscité par le gouvernement actuel, que nous sommes dans cette dynamique, dans ce sillage. Nous avons pris soin, de nous assurer que les différents projets, notamment ECOTEC sont en phase avec la vision actuelle du gouvernement, s'inscrit réellement dans la différence et que les choses seront faites autrement.

Nous nous sommes rassurés que les résultats de ce projet pourront être visibles tout de suite, à un court terme. Et qu'après l'intervention de financement, l'auto-postage sera assuré. Cela veut dire que les promoteurs de projets pourront continuer avec leur entreprise au-delà même de la période de financement de ce projet. Donc sur ce point, il n'y a vraiment pas d'inquiétude à se faire. Et nous-mêmes en tant qu'autorité de tutelle, nous nous engageons à suivre l'évaluation périodique qui est édictée dans tous ces projets, à travers tous les indicateurs de l'état de mise en œuvre et de leur impact réel.

Lorsque vous regardez pour ECOTEC, le public cible qui est visé ici et que vous regardez toute la zone d'intervention, la prise en compte des risques en lien avec la question sécuritaire, lorsque vous regardez la notion de zones marginalisées que nous avions aussi intégrées, ça vient donner l'assurance que cette fois-ci, nous voudrions faire autrement bien, je dirais mieux et ça sera visible. Nous vous prenons à témoin autant que faire se peut ou bien autant que de besoin, nous répondrons toujours présents pour venir faire le point de l'état de mise en œuvre de ces différents projets.

Il s'agissait des préoccupations des honorables députés TINDANO Y. Arnaud, Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA et Dafidi David LOMPO.

L'honorable député Moussa SANGARE s'est posé la question de savoir si la question de la décentralisation et des zones à faible capacité d'entreprise est prise en compte dans le projet ECOTECH. Je répondrai par l'affirmative. Lorsque vous regardez la formulation du projet, c'est tout le territoire national sans exception qui est concerné.

Comme je l'ai dit tantôt lorsqu'on regarde aussi les cibles bénéficiaires et que vous regardez toute la notion de zones marginalisées que nous avons pris en compte afin que toutes ces zones puissent être touchées et soient bénéficiaires des projets, les PDI qui sont dans les zones déplacées, il y a eu une discrimination positive pour tenir compte de ces sortes de bénéficiaires.

Donc sur cette préoccupation, nous voudrions vous rassurer que le projet, de façon intrinsèque, prend en compte cette question. Donc, il pourra se dérouler aisément dans toutes les contrées de notre pays, là où nous avons la possibilité d'accéder et même dans les zones où des promoteurs de projets se seraient déplacés, du fait de la question sécuritaire, ils seront pris en compte.

Voilà brièvement, Excellence Monsieur le Président les quelques préoccupations qui étaient adressées au dossier n°067 que j'avais l'honneur de porter.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le ministre.

Donc, je passe la parole au porteur du dossier n°068.

M. Emile ZERBO
Ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation

Merci Excellence Monsieur le Président.

Honorables députés, chers tous, bonjour.

Je fais miens les commentaires de mon collègue sur la question qui a été posée de façon transversale, sur les garanties que nous pouvions donner relatives au fait que ces projets seront exécutés différemment des autres projets qui ont été exécutés par le passé.

Pour revenir aux questions qui ont été posées sur le dossier n°068, je commence par la question du député Diédon Alain HIEN, concernant la décentralisation.

Il faut dire que la décentralisation, c'est un processus et nous sommes à des phases dans ce processus. Aujourd'hui, il est certes nécessaire de faire des réformes, mais il faut pointer du doigt comme vous l'avez fait à travers votre question, le comportement des acteurs locaux. Il faut travailler à le revoir et le MATDS travaille aujourd'hui à un nouveau code général des collectivités territoriales qui pourront corriger toutes ces insuffisances que nous avons connues depuis.

Concernant la question sur l'état civil, comment reconstruire les registres d'état civil qui ont été détruits par le fait du terrorisme ? Il faut dire que même avant l'avènement du terrorisme, nous connaissions des cas d'incendies de mairies, etc. Donc c'est le même processus qui sera engagé pour reconstituer ces documents d'état civil qui ont été perdus.

Il s'agit là, de parler des audiences foraines parce que c'est la méthode que nous avons à notre portée pour reconstituer ces documents d'état civil. Il faut aussi sensibiliser les mairies sur le fait de déposer les doubles des registres dans les juridictions, ce qui faciliterait en fait la possibilité de revenir et de retrouver des données d'état civil.

Est-ce qu'à la fin de ce programme, on est sûr que les mairies auront tous un logiciel d'état civil ? Il faut dire que ce projet vient en appui à une politique du MATDS qui est d'acquérir un logiciel pour toutes les mairies. Si vous avez remarqué, ce programme est axé sur un certain nombre de collectivités territoriales mais la politique du MATDS, c'est d'obtenir un logiciel et cela ne saurait tarder.

L'honorable député Lassina GUITI avait posé également une question sur l'absence de composante d'urgence. En fait, cela s'explique par le fait que le projet PREGOLS, c'est un projet pour résultat comme on le dit ? un projet « PforR».

Cela me permet de répondre aussi à une question sur les garanties. Le PforR est un projet qui signifie que les décaissements sont faits en fonction des résultats. Donc, s'il n'y a pas de résultat, il n'y a pas de décaissement qui va suivre.

Le cartable minimum, c'est un kit constitué de fournitures qui permettent à l'élève d'entamer l'année scolaire. La nouveauté, c'est que le contenu de ce cartable minimum que promet le projet sera détaillé suite à un arrêté. C'est par arrêté que nous allons arrêter la liste des documents qui vont constituer le cartable minimum.

La question concernant les conflits, est-ce qu'il fallait s'endetter à coût de milliards pour régler ces conflits ? Les conflits existent, honorable député. Il s'agit de conflits entre agriculteurs et éleveurs, des conflits liés à des questions de chefferies traditionnelles, ça existe, vous connaissez nos amis qui aiment être chefs. -***Rires des députés***-

Il ne s'agit pas de contracter un prêt pour le contracter, c'est une approche globale. Il faut penser à cela de cette manière. Et j'aimerais faire un petit commentaire. Dans les années 2010, une étude a démontré que nous n'étions pas à l'abri de conflits qui pouvaient dégénérer. Et nous avions répondu que cela était impossible au Burkina Faso parce que nous avions la parenté à plaisanterie. Nous l'avons mal évalué et aujourd'hui, je pense que c'est nécessaire d'appuyer tous ceux qui peuvent participer à régler ces conflits au niveau local.

Je vous remercie.

<u>Le Président</u>

Merci monsieur le ministre.

Fort heureusement, nous avons des amis qui ne s'intéressent pas beaucoup à la chefferie coutumière… ***(Rires de la salle)***

Avec eux, nous espérons pouvoir résoudre nos problèmes de chefs coutumiers.

Donc, la parenté à plaisanterie est bien sûr un levier intéressant sur lequel nous pouvons nous appuyer pour résoudre ces conflits communautaires.

Je passe la parole au ministre porteur du dossier n°069.

M. Ismaël SOMBIE
Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques

Merci beaucoup Excellence pour l'opportunité que vous m'offrez de donner des éléments de réponse aux honorables députés qui ont posé les questions.

Je voudrais également remercier les honorables députés pour l'intérêt porté à ce dossier qui est essentiel pour le département en charge de l'agriculture et de l'élevage.

Au regard des contraintes induites par la crise sécuritaire et les changements climatiques récents dans notre pays et face à l'accroissement de notre population, il y a nécessité de s'adapter et de construire des systèmes résilients. Je pense que le PRECEL s'inscrit dans cette dynamique.

Je ne vais pas répondre aux questions prises individuellement, je les aie classées par thématiques, et j'ai recensé quatre grandes thématiques.

La première thématique qui est en lien avec la perte du cheptel, c'est une réalité, il faut le reconnaître, avec la crise sécuritaire beaucoup de nos éleveurs ont perdu leur cheptel du fait de ces groupes armés terroristes ou du fait qu'ils ont dû fuir en les abandonnant.

Donc, il est nécessaire pour redonner un secteur d'activité et redonner un sens à la vie de certaines de ces populations de reconstituer le cheptel. Cela passe par la mise à disposition à travers ce projet de noyau reproducteur, et à travers des dotations qui seront précisées du point de vue technique par l'unité de gestion du projet.

La composante 1 et 2 du projet le prévoit clairement à travers bien sûr un accent mis sur les PDI qui ont été les plus affectées par cette crise sécuritaire. Elles se sont déplacées par moment (ces PDI) et déjà en tant que personnes, elles ont des difficultés pour trouver des terres pour s'installer et

cultiver. Si en plus elles se sont déplacées avec des animaux, ce n'est pas toujours évident.

Et je pense que ce projet prévoit à travers cette composante de prendre en compte non seulement la reconstitution de leur cheptel mais également la création de conditions pour qu'elles puissent exercer leurs activités de manière assez décente.

La deuxième thématique est en lien avec la mise en œuvre globale même du projet, notamment les délais de déblocage, la veille citoyenne dont doit faire l'objet l'ensemble des activités de ce projet, la gestion axée sur les résultats à travers la recherche constante de l'impact sur la vie des populations et la sélection des bénéficiaires.

Je pense que ces différents aspects devront être pris en charge par l'unité de gestion du projet qui est en cours de recrutement. Nous avons choisi de changer d'approche dans le recrutement de cette unité de gestion pour créer une synergie dans le déroulement des activités et des actions du ministère de manière générale parce que beaucoup de nos projets ont des difficultés de mise en œuvre du fait d'un fonctionnement parallèle à celui de l'administration centrale du ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage.

Nous avons l'ambition de pouvoir fédérer toutes les actions mises en œuvre par les projets et créer une synergie qui puisse être favorable à l'atteinte des résultats.

La troisième thématique est en lien avec la transhumance. Comme je le disais tantôt, tout cela est induit par la situation dans laquelle nous nous trouvons : la rareté des pâturages, la pression foncière qui réduit les espaces pour les pâturages, le non aménagement des espaces pastoraux. Également bien sûr, l'effet des groupes armés terroristes qui obligent certaines populations à se déplacer et en se déplaçant, elles se déplacent avec leur troupeau, généralement vers des pâturages qui existent dans les pays voisins.

Il y a des cas malheureux, que nous avons pu recenser récemment et que nous avons dû gérer avec un certain nombre de nos éleveurs qui ont été arrêtés au Togo, dont le cheptel a été saisi, revendu à des prix forfaitaires. Nous venons de recevoir le versement du montant équivalent à la vente de ce cheptel qui est pour la plupart, inférieur au montant normal de vente. Et nous sommes en train de gérer la question avec l'ensemble des faitières qui

agissent dans le secteur de l'élevage. C'est donc une préoccupation importante pour le gouvernement, la question de la transhumance.

La question de l'identification qui est liée à cette question est également importante. Le gouvernement travaille là-dessus à travers mon département. Je pense que dans les jours à venir, il y a même une mission qui doit se rendre au Ghana, pour prospecter un système digital qui va permettre à ce que nous puissions identifier nos animaux et faire en sorte que lorsqu'ils sont obligés de se mouvoir, que nous puissions les identifier clairement et les rattacher à un propriétaire.

Enfin, le système d'élevage sédentaire est une solution à l'ensemble de ces contraintes que nous avons évoquées tout à l'heure, à travers l'intensification de l'élevage sur un espace réduit. Cela est dû au fait que la pression foncière comme je l'évoquais tantôt, est de plus en plus forte, réduisant ainsi les espaces de pâturages. Donc, il faut développer un nouveau mode d'élevage qui va se traduire dans un espace beaucoup plus réduit et de manière intensive avec la mise en œuvre de nouvelles technologies, de nouveaux modes de reproduction qui permettent d'atteindre un niveau de productivité supérieure à la normale et de capitaliser l'ensemble des aspects liés à la chaîne production, transformation et commercialisation.

Voilà un peu, Excellence, les éléments de réponse que nous voudrions donner à l'ensemble des préoccupations qui ont été évoquées par les honorables députés.

Merci.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion les articles des projets de loi, objet des dossiers n°067, 068 et 069.

Dossier n°067

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°067

Pas d'observation Monsieur le Président.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°067

L'amendement est en gras et noté en bas de page. Au troisième visa, juste un point-virgule « **;** » après député. « Validation du… ».

Le Président

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 71 votants.

Le Président

Merci monsieur le secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°067

Les amendements sont en bas de page, monsieur le Président.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°067

Article 2. Pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du **dossier n°067.**

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup de maillet)*

Dossier n°068

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°068

Pas d'observation au niveau de l'intitulé du projet de loi, Monsieur le Président.

Le Président

Merci.
Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°068

Il y a un amendement au niveau du troisième visa. Il s'agit de remplacer le point-virgule (**;**) par un point (**.**).

Le Président

Merci.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°068

Non, il s'agit plutôt de remplacer le point (.) par un point-virgule (**;**). Excusez-moi Monsieur le Président. ***(Rires de la salle)***

Le Président

D'accord. On va y arriver.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°068

Ok, on y est.

Le Président

Note de bas de page 1, remplacer le point (**.**) par un point-virgule (**;**). C'est bien cela ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°068

Juste après député.

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°068

L'article 1 est amendé. Il s'agit de remplacer le point-virgule (;) par un point (.) juste après PREGOLS.

Le Président

Donc cette fois-ci, on remplace le point-virgule (;)…

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°068

Par un point (.). -*Rires de la salle*-

Le Président

D'accord, merci. On fait l'inverse.

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°068

Article 2, pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°068.

Contre : 00
Abstention: 00

Pour : 71

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup de maillet)*

Dossier n°069

Je passe la parole à la commission.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°069

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement à l'intitulé du dossier.

Le Président

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°069

Pas d'amendement, Monsieur le Président.

Le Président

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°069

Oui. Au niveau du troisième visa, il s'agit de remplacer le point (.) par un point point-virgule (;) juste après « mandat du député ».

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°069

L'article 1 est amendé. Il s'agit juste d'écrire grand « A » au lieu de petit « a » au niveau de « est autorisé, la ratification de l'accord… » et de remplacer le point (:) par un point (.).

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°069

Il n'y a pas d'amendement à l'article 2, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°069.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup de maillet)*

A présent, j'appelle en discussion **le dossier n°070**.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Edasso Rodrigue BAYALA
Ministre de la Justice, des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

Merci Excellence.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au président de la CAEDS pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, comme c'est sans transition et comme il faut aller vite…

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Je vais inviter l'honorable Sié François d'Assise COULIBALY à livrer à la plénière le rapport de la commission.

Merci.

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°070

Bonjour Excellence Monsieur le Président.

Bonjour à messieurs les ministres.

Bonjour honorables députés.

Bonjour à chacun et à chacune.

Je m'en vais vous livrer rapidement le rapport de la commission.

(Le rapporteur donne lecture du contenu dudit rapport).

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Merci Excellence.

Je donne la parole à l'honorable Tegwendé Isidore SAWADOGO pour présenter à la plénière le rapport d'avis de la commission.

Merci.

M. Tegwendé Isidore SAWADOGO
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°070

Bonjour à tous.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

Au terme des échanges et tenant compte des assurances apportées par le gouvernement aux préoccupations des députés, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de mieux lutter contre le terrorisme et de consolider ainsi la stabilité des pays du Liptako-Gourma, facteur de développement durable.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Président : Moussa KONE
Le rapporteur : Tegwendé Isidore SAWADOGO

Je vous remercie.

-Rires de la salle-

Le Président

On ne peut être plus claire en termes de conviction. ***(Rires de la salle)***

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la COMFIB pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Je demande à l'honorable Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO de présenter le rapport d'avis de la commission.

Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°070

Excellence monsieur le Président.

APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par la députée rapporteur que je suis, des échanges ont eu lieu entre les membres de la COMFIB.

La COMFIB reste convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra effectivement au Burkina Faso de :

- respecter le Traité révisé de l'Autorité de développement intégré des Etats du Liptako-Gourma du 24 janvier 2017 ;
- donner un cadre juridique autorisant l'envoi d'un contingent militaire, conformément aux dispositions de l'article 106, alinéa 2 de la Constitution.

Par conséquent, la commission émet un avis favorable pour son adoption.

Excellence Monsieur le Président ;
Honorables députés ;

La commission vous exhorte à voter cette loi et attacher vos ceintures car nous allons bientôt atterrir. ***(Rires et brouhaha)***

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Président : Moussa NOMBO
Le rapporteur : Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO

Je vous remercie.

Le Président

Avec comme pilote, madame, c'est sûr que nous allons atterrir en douceur. ***(Rires et commentaires de la salle)***

Merci beaucoup.

Merci madame le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI
Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Pour le rapport d'avis de la CAGIDH, j'invite le député Samadou OUARE à nous lire cet avis.

M. Samadou OUARE
Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°070

Bonjour à toutes et à tous.

Je m'en vais vous livrer le contenu de l'avis de la commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de :

- respecter les engagements internationaux pris par notre pays, conformément au Traité révisé de l'Autorité de développement intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) du 24 janvier 2017 ;
- créer les conditions juridiques appropriées pour envoyer le contingent militaire burkinabè en toute légalité ;
- lutter efficacement de manière conjointe contre le terrorisme et préserver la paix dans la sous-région.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Président : Lassina GUITI
Le rapporteur : Samadou OUARE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Pour le rapport d'avis de la CGSASH, je vais inviter le député Souleymane OUEDRAOGO, à bien vouloir livrer son contenu à la plénière.

Merci.

M. Souleymane OUEDRAOGO
Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°070

Merci madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement et collaborateurs ;

Mesdames et messieurs les collègues députés ;

Mesdames et messieurs de l'administration parlementaire ;

Mesdames et messieurs les amis de la presse ;

Monsieur le Président ;

Avec votre autorisation, je m'en vais directement livrer à la plénière le contenu de l'appréciation et de l'avis de la commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- disposer d'un cadre juridique pour l'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger ;
- renforcer la coopération militaire pour mieux lutter contre le terrorisme ;
- raffermir les liens de fraternité entre les populations des deux Etats.

Par conséquent et toute chose étant égale par ailleurs, la commission émet un avis favorable et invite tous les députés à voter des pieds et des mains, le présent projet de loi. **(*Rires et brouhaha)***

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : moi-même Souleymane OUEDRAOGO

« Des pieds et des mains », rappelle le professeur Laurent BADO.

Merci.

<u>Le Président</u>

Merci beaucoup monsieur le rapporteur.

Je pense qu'on peut applaudir et rentrer chez nous. Après avoir atterri en douceur, on a voté des pieds et des mains, donc la loi est déjà votée.

-Rires de l'assistance-

Merci pour votre avis.

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement, je cite, « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* ». Cette disposition s'applique donc aux députés membre de la CAEDS qui, en rappel, est affectataire du dossier n°070 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste).

L'honorable Issa SAWADOGO a la parole.

M. Issa SAWADOGO (GC-OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président.

J'ai une seule préoccupation.

Monsieur le ministre, des mesures sont-elles prises pour une protection spécifique de nos soldats qui pourraient se retrouver d'une manière ou d'une autre dans une situation invalidante ? e ne vous apprends rien, le nombre de personnes handicapées croît de jour en jour avec la situation sécuritaire que nous vivons aujourd'hui.

Ma préoccupation est de savoir si des mesures spéciales sont en vue pour les éventuels blessés après cette guerre.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Monsieur le ministre, pour rappel, s'il y a eu quelque chose qui a occupé les débats pendant les travaux en commission, c'est la base légale qui fonde le gouvernement à apporter cette assistance militaire au peuple du Niger. Et en nous référant à votre exposé des motifs, il ressort que la motivation qui vous a animé et qui a fondé donc la volonté du gouvernement à apporter cette assistance, la base légale commence d'abord par le traité révisé de l'autorité de développement intégré des Etats du Liptako-Gourma. Vous avez rappelé pendant les travaux en commission la disposition de ce traité révisé que nous avons trouvé assez laconique.

Il y a ensuite l'ordonnance sous forme de demande de la part du gouvernement nigérien pour leur accorder notre assistance.

Suivant l'actualité, nous avons appris ces derniers jours, à quelques heures de l'adoption de cette loi, qu'une charte a été adoptée par les trois pays, qui est sensée donner une base légale claire en matière bien sûr d'assistance militaire ou de coopération militaire. Est-ce que vous ne pensez, ce n'est pas pour rendre complexe ce dossier, que cet accord pourrait être appelé pour nous permettre d'être plus convaincants lorsque nous aurons à expliquer la nécessité pour nous le Burkina Faso, d'apporter notre assistance militaire au Niger ? Peut-être que cela pourra aussi apporter un grand changement dans la pratique législative parce qu'un accord a été adopté à quelques jours de l'adoption d'une loi et qui pourrait peut-être contribuer à enrichir le dossier.

Également au niveau de la question n°25 concernant les recommandations qui ont été dégagées à la suite des différents travaux dans le cadre de l'envoi de ce contingent militaire burkinabè au Niger, il y a eu, je pense, cinq ou six recommandations, est-ce que vous pourrez nous faire le point des recommandations déjà réalisées ? Qu'est-ce qui fait que les autres recommandations ne sont pas encore effectives d'autant plus que la guerre n'attend pas.

A la question n°28, ou c'est 29, je m'en excuserai, les rapporteurs pourront me corriger et j'interviens sous l'œil avisé des éminents juristes de cet hémicycle concernant la date d'entrée ou d'effet des délais de six (06) mois. Vous avez dit que les délais commencent à courir à partir de l'entrée en vigueur de la loi qui me semble être le principe dans la disposition.

Toutefois, vous avez dit que la date d'envoi effective du contingent pourrait être considérée prise en compte, ou la date de l'agression si toutefois elle a lieu. Ce qui me gêne, c'est la date d'entrée en vigueur de la loi.

La date d'entrée en vigueur de la loi, pour moi, peut s'opérer immédiatement après l'adoption de cette loi par un décret de promulgation qui, en principe doit intervenir dans la première quinzaine à partir de l'adoption de cette loi.

Pour moi l'autorisation vous donne coudées franches pour envoyer une assistance militaire ou du moins un contingent militaire, mais la durée devrait commencer à courir à partir de l'envoi ou de l'entrée en guerre de façon concrète. Sinon, si toutefois le Chef de l'Etat venait à adopter un décret de promulgation dès la semaine prochaine, cela voudrait dire selon votre réponse que la durée de six mois commence à courir et là, je ne pense pas que ce soit ce que vous avez voulu dire.

Je pense que ce serait intéressant de revenir là-dessus et si c'est une réponse de trop, il serait souhaitable de retirer cette première phrase du texte.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Ly HAMA a la parole.

M. Ly HAMA (GC-FVR)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le vote déjà pour ce projet de loi ne sera pas un vote secret et il faut dire que son approbation aussi relève du secret de polichinelle.

A l'endroit de monsieur le ministre de la Défense, d'abord je voudrais faire remarquer que la France n'aurait pas déstabilisé la Libye si des français étaient passés par le sol pour combattre contre des libyens et en plus aussi des félons libyens qui ont intervenu dedans pour aider des puissances étrangères.

Donc, la question que je voudrais poser, avec l'onction qui arrive pour autoriser l'envoi d'un contingent militaire en République sœur du Niger, est-ce que c'est sur ça seulement qu'il faut se focaliser ? Vous connaissez très bien, Excellence monsieur le ministre, ces félons ne sont pas courageux devant nos armées. Ils ne viendront jamais par le sol pour affronter nos hommes qui sont déjà aguerris aux combats. Donc, il faudra certainement penser à d'autres moyens d'intervention, par exemple, les interventions

aériennes. Vous le savez mieux que moi, c'est par ces moyens que le monde occidental intervient aujourd'hui pour déstabiliser les gouvernements ou bien les pouvoirs qui ne sont pas à leurs ordres. C'est juste ce que je voulais dire.

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable TINDANO Yentema Arnaud a la parole.

M. Yentema Arnaud TINDANO (GC-PP)

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Comme le disaient mes prédécesseurs, c'est un projet de loi qui a beaucoup fait parler dans nos murs ces derniers jours.

A la question de l'envoi du contingent militaire au Niger qui est une République sœur à côté, je voudrais dire que l'esprit qui guide l'envoi de ce contingent peut être le meilleur des esprits. Cependant, il faudrait que dans un esprit de pragmatisme, nous tenions compte également des réalités qui sont les nôtres dans notre pays. Cela a été en tout cas étalé de fond en comble à travers les vingt-neuf questions qui ont été posées et qui ont reçu des réponses.

Je crois que présentement, les opérations qui ont lieu sur notre territoire sont assez intenses, assez prononcées et nous espérons par la voie des choses que les mois à venir l'étau se desserre sur nos différentes localités. Également, avec la proximité que nous avons avec les République du Niger et du Mali, il n'y a pas l'ombre d'un doute que nous devons à un moment donné mutualiser aussi nos efforts à ce niveau pour sécuriser assez nos frontières et assurer toujours la pérennité de notre survie.

Les questions qui ont été portées, on va y revenir, c'est la question du financement de l'envoi de ces contingents. Il a été rappelé que c'est toujours dans le cadre de la sécurisation de notre territoire et c'est rassurant. De ce que nous savons de l'histoire des différents conflits, les guerres sont assez coûteuses.

A côté de cela, c'est de pouvoir rassurer l'opinion nationale du fait que l'envoi de ce contingent ou de ces contingents ne va pas vraiment entacher

les opérations substantielles qui ont lieu à l'intérieur de notre territoire. C'est vraiment important parce qu'il y a peut-être une forme de désinformation également qui pourrait tendre à faire croire que déjà, des localités n'ayant pas assez de personnel pour sécuriser leur localité, ce personnel sera encore redéployé carrément hors du pays. Pourtant, il se peut que ce ne soit pas le cas.

Il faudrait bien sûr avoir des réponses assez claires, précises et concises en la matière pour rassurer l'opinion nationale du fait que l'envoi de ces contingents viserait également toujours à sécuriser au niveau des postes -*comme je ne suis pas un spécialiste des tactiques militaires*- mais sur des postes avancés sur des questions encore plus avancées, les questions qui concernent notre pays.

Si le Niger venait à être déstabilisé, il y aurait un impact sans précédent sur le Burkina Faso. Il n'y a pas l'ombre d'un doute parce que la Libye qui se trouve encore de l'autre côté qui a été déstabilisée et dont nous essuyons fortement les conséquences. Si nos voisins sont déstabilisés, je ne sais pas ce que cela entrainerait pour le Burkina Faso. Et cela y va de la nécessité toujours de la mutualisation de nos efforts, d'où ma question.

Cette semaine, comme le disait un prédécesseur, il y a une charte qui a été adoptée par nos trois Etats à savoir le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

Après l'adoption de cette charte, la question que je me pose à la suite de l'honorable OUEDRAOGO, c'est le bien-fondé encore même de l'adoption de cette loi. La question que je me pose, c'est si cette charte même ne permet pas déjà à nos trois nations à travers le Liptako-Gourma de pouvoir mutualiser déjà leurs forces et leurs efforts pour toujours la sécurisation de nos différents territoires. Voilà ma question.

Je vous remercie.

<u>Le Président</u>

Merci cher collègue.
L'honorable Adama Yasser OUEDRAOGO a la parole.

<u>M. Adama Yasser OUEDRAOGO</u> (GC-PP)

Merci beaucoup Excellence.

A la suite de mon prédécesseur TINDANO qui a parlé d'une certaine désinformation, je vais revenir sur la question n°15.

La question n°15 qui évoque la stratégie de communication. Quand la question a été posée, la réponse du gouvernement est qu'il compte sur l'ALT ; c'est bien, c'est bien beau mais aidez-nous aussi à vous aider parce que le contexte a changé même si on dit que l'armée c'est la grande muette, tenez compte du contexte.

Dès le 30 août dernier lorsque le conseil des ministres a adopté l'avant-projet de loi, devenu projet de loi sur la table de l'ALT, vous avez vu qu'on n'a même pas fait une semaine, il y a eu une certaine offensive communicationnelle, vent debout contre ce projet de loi pour même dire que nous avons déjà sur le terrain au Niger des unités qui opèrent sans même respecter la procédure constitutionnelle.

Vous savez qu'on ne peut pas envoyer un contingent sans passer par la Représentation nationale et pas des moindres voix, vous les connaissez. Il a fallu, en tout cas, à mon niveau, attendre qu'une certaine presse sénégalaise évoque la présence, je ne vais pas citer le nom de ce média pour dire qu'en fait ils sont là-bas dans le cadre d'une coopération militaire qui vise à faire des entrainements et autres. Vous voyez.

Ce n'est pas une question à poser, c'est une invite. On sait que c'est la grande muette, mais aidez-nous aussi à vous aider. Aujourd'hui j'aurais aimé voir ici parce que rien n'est tabou, il faut qu'on se dise certaines vérités. Ceux qui sont là vent debout en train de dire qu'il s'agit d'une mauvaise opération, qu'on est en train de « *bleubander* » excusez-moi du terme, en train de contourner les textes pour pouvoir atteindre certains buts, il faut aussi qu'à notre niveau, il y'ait une réplique stratégique.

Aujourd'hui, j'aurais aimé que cette plénière soit diffusée en direct à la télévision nationale pour que ceux qui sont en train de vouloir tromper la vigilance de ce peuple, sachent raison garder, c'est de cela qu'il s'agit. On a voté des lois ici qui ne sont pas plus vitales que cette loi qu'on est en train de vouloir voter ce matin.

Donc la prochaine fois, il faut songer à cela. Faites venir la presse et le reste, nous on va faire le travail.

Merci beaucoup, Excellence Monsieur le Président et que Dieu nous donne la victoire. On dit que dans les « b-a-ba » de l'école militaire de guerre,

je ne suis pas militaire mais j'ai commencé à apprendre certaines notions ; on dit qu'une guerre, c'est une somme de batailles menées. Mais si vous n'avez pas la bataille de communication, même si vous avez des victoires, cela peut avoir des revers contre vous. Voilà pourquoi, il faut que nous gagnons la bataille communicationnelle et le reste, Inch Allah, ça va aboutir.

Que Dieu bénisse le Burkina Faso et vive notre pays.

Merci beaucoup Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Je suis content que vous ayez déjà commencé cette bataille parce que vous avez déjà bien communiqué. ***(Rires)***

Merci beaucoup cher collègue.

L'honorable Moussa SANGARE à la parole.

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais d'abord remercier la CAEDS pour le travail abattu.

Monsieur le ministre, en cas d'intervention de la CEDEAO au Niger, la réponse du Burkina Faso est claire. J'aimerais s'avoir dans ce cas de figure si notre démarche sera reconnue et soutenue par l'Union africaine et l'ONU.

Un autre scénario, au cas où les chefs d'Etat de la CEDEAO décidaient de fermer leurs frontières terrestres et leurs espaces aériens avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger, est-ce que vous avez prévu des solutions endogènes face à de telles conséquences ?

Une autre question, est-ce qu'il y aura une assistance mutuelle entre nous : le Mali et le Niger pour faire face aux conséquences énergétiques et économiques ?

Enfin la dernière question, comme en cas d'intervention, -***on ne le souhaite pas***- mais les chefs d'Etat de la CEDEAO disent que toutes les options sont possibles. S'ils décidaient, par exemple, aussi d'expulser nos compatriotes voir les maliens, les nigériens sur leurs territoires ? ***(Murmures dans la salle)***, est-ce que le Burkina Faso va accueillir des

expulsés venus du Mali ou du Niger, est-ce qu'il y aura une réciprocité ? C'est-à-dire vice-versa, est-ce que les maliens et les nigériens vont accueillir nos compatriotes en cas de crise humanitaire ?

Vive la solidarité africaine.

Je vous remercie.

Le Président

Merci.
L'honorable Mamadou YARO a la parole.

M. Mamadou YARO (GC-PDCE)

Merci Excellence Monsieur le Président.

J'ai deux préoccupations mais les collègues qui m'ont précédé ont abordé ces préoccupations. Je ne dirais pas que mon intervention est sans objet, mais je voudrais quand même apporter un certain nombre de détails.

La première préoccupation, c'est effectivement l'envoi de ce contingent militaire au Niger et le lien aujourd'hui avec l'AES, c'est-à-dire l'alliance des Etats du Sahel et aussi cette alliance qui a été matérialisée par la charte du Liptako-Gourma.

Je dirais qu'aujourd'hui, ces évènements qui viennent de se dérouler à travers ces textes très importants représentent en réalité une couverture, une belle couverture pour cette loi. C'est dire qu'en réalité, aujourd'hui, quelque part, on a un peu le sentiment de vivre une certaine quiétude à cause justement de cette charte du Liptako-Gourma qui matérialise l'Alliance des Etats du Sahel. C'était donc cette précision que je voulais donner à ma préoccupation.

La deuxième préoccupation concerne et là aussi, cela a été abordé par mon collègue TINDANO, beaucoup plus la capacité opérationnelle optimale de l'armée aujourd'hui. Evidemment par rapport à nos préoccupations à l'intérieur du pays à savoir que, par exemple, le budget de l'Etat, exercice 2023 a été essentiellement bâti prioritairement sur l'objectif de la reconquête du territoire national et le retour des populations déplacées dans leurs localités d'origine. Cela est vrai, c'est une grande priorité pour nous. Comment donc arrimer à cette priorité, cet envoi du contingent militaire au Niger ?

C'est cela qui m'emmène à me poser la question sur la capacité opérationnelle optimale de l'armée par rapport à ce que nous allons faire au Niger et par rapport à nos priorités fondamentales aujourd'hui sur la reconquête du territoire et le retour des populations vers leurs localités d'origine. C'était mes deux préoccupations.

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Je voudrais dans un premier temps remercier les honorables députés pour les observations, les préoccupations que nous jugeons donc pertinentes. Mais après analyse et examen de toutes ces questions, on constate qu'elles sont adressées en intégralité au gouvernement.

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci.

Je remercie le Président de la CAEDS, je profite aussi remercier les membres de la CAEDS, Commission saisie au fond sur ce dossier pour le travail abattu, remercier également les autres commissions saisies pour avis pour la qualité du travail.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

Colonel-major Kassoum COULIBALY
Ministre d'Etat, Ministre de la Défense
et des anciens Combattants

Bonjour Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Bonjour.

Colonel-major Kassoum COULIBALY
Ministre d'Etat, Ministre de la Défense
et des Anciens combattants

Bonjour honorables députés, mes anciens collègues *(s'adressant au personnel parlementaire)*.

Merci aussi à la presse d'être là.

D'abord, permettez-moi d'avoir une pensée pieuse pour nos frères d'armes et les populations qui ont subi les effets du terrorisme et aussi souhaiter prompt rétablissement aux blessés.

Ceci étant, de vos questions, nous nous réjouissons de l'importance qui est accordée à ce sujet qui concerne le déploiement d'un contingent. Comme je l'avais dit, ce n'est pas une première, c'est en fait pour être dans la régularité pour justifier.

Aussi, acceptez quand même de savoir qu'il y a certains faits peut-être qui ne sont pas dits. Sachez que le Niger, le Burkina Faso et le Mali, nous sommes tous membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest depuis le 25 mai 1975 qui compte exactement quinze pays membres. Et de ces quinze pays membres, nos trois pays font environ 54% du territoire de l'espace de la CEDEAO.

Ce qui est recherché dans cet espace, c'est surtout qu'à travers nos actions militaires, nous arrivions à faire baisser ces frontières qui existent entre nos pays. L'objectif de cette loi, c'est vraiment cela. Avoir une continuité dans notre espace de manœuvre parce qu'il y a souvent beaucoup de choses qui nous retardent et aussi, on avait cette malchance que souvent entre les différents gouvernants des différents pays, quand on ne s'accorde pas, ça agit dans tous les sens et les forces de défense et de sécurité ont été beaucoup impactées par cela.

Dieu merci, même si on nous critique autrement, les régimes sont là, on arrive à se comprendre, on arrive à coopérer. Ce n'est pas une histoire de régime quelconque donné, mais c'est une histoire réelle, de nos intérêts dans la sous-région sur le plan économique, politique et sécuritaire surtout.

Donc, des questions qui nous ont été posées, il faut d'abord se rappeler que la protection de nos soldats est assurée d'emblée, que pour toute opération militaire que vous engagez, soyez sûrs dès que si on est amené à poser un pas, on ne le posera pas au hasard, on le posera en tenant compte de la protection. Toutes les missions, on dit d'abord, protection des troupes qui y vont et tout est mis en œuvre pour mettre à la disposition des troupes qui sont amenées à combattre, les moyens nécessaires pour vivre, se déplacer et mener le combat.

Pour ce qui concerne l'ALG, sachez que c'est depuis les années 1970 qu'on a parlé de cela. Il y a eu des révisions et la révision finale qui a été apportée et que nous adoptons aujourd'hui, est celle de 2017 où vraiment les chefs de l'Etat ont mis un grand… même au niveau de l'ALG, il faut se dire qu'il est même prévu une force multi-nations pour la sécurisation de la région de Liptako-Gourma.

En ce qui concerne les recommandations comme quelqu'un l'a relevé, il faut savoir qu'une partie des recommandations est déjà prise en compte et notamment la recommandation n°03 avec cette histoire de l'AES. L'AES ne fait que venir pour organiser au mieux ce que nous avons fait. Mais, nous avons conscience et j'espère que les pays qui s'apprêtent à attaquer le Niger, vont sur notre voie. C'est passé devant vous, honorables députés, c'est cela.

Dans notre Constitution, c'est prévu. Pour un déploiement quelconque, on ne peut pas le faire tant que nous n'avons pas votre accord. Nous avons des accords, nous avons des manœuvres, mais il y a des limitations à cela. La meilleure limitation, la meilleure couverture pour nous est d'être sûr que nous avons l'autorisation du Parlement. Et nous comptons vraiment avoir cette autorisation aujourd'hui.

En matière de contingent, c'est ce qu'on a dit. C'est une histoire de complémentarité, une histoire de mutualisation et cela se fait en termes de besoins ou d'emprunts capacitaires.

Sachez que les Nigériens sont comme nous aussi les Burkinabè. Personne ne voudra qu'un autre soldat vienne faire la bagarre à sa place. Nous, on l'a dit, les autres aussi le disent. Mais, c'est seulement en termes de

complémentarité. J'ai une lacune dans ce domaine, j'essaie de voir qu'est-ce que le voisin peut m'apporter. Au fait, c'est dans ce sens qu'il faut surtout voir cela. Et nous, nous en bénéficions déjà. Tout le temps, on ne vous le dit pas mais, on en bénéficie de la part des autorités au Niger comme du Mali.

On en bénéficiait avant du Niger ; mais avec le régime de BAZOUM, entre temps, cela a été réduit. Sinon cela se faisait. Et c'est ça la solidarité africaine ; c'est cela notre espace, c'est cela, la défense de nos intérêts. Il ne faut pas que nous regardions ou que nous cherchons à avoir quelque chose de dehors. Nous devons réaliser nos affaires nous-mêmes par nos propres désirs, nos propres instincts, c'est ça l'essentiel.

Soyez sûrs que nous sommes vraiment pragmatiques. On a bien dit, nous ne sommes pas des bellicistes, ce que nous recherchons, c'est surtout la paix. La paix pour les braves populations qui depuis déjà un bout de temps empathisent, subissent les effets de cette guerre. C'en est de trop.

On a regardé la Lybie, les gouvernants n'ont pas réagi même si c'était la volonté des peuples, c'est arrivé au Mali, les gouvernants n'ont pas réagi même si les peuples n'étaient pas pareils, de grâce, ne laissons pas que cela arrive ailleurs encore dans notre voisinage.

Nous avons une histoire commune de sahéliens avec le Niger et le Mali, sachons sauvegarder cela. Ce n'est pas une histoire de personnes, nos masses populaires le savent mieux que nous, s'il faut le dire tous les jours, nous allons le répéter. C'est ça notre pragmatisme, c'est ça notre réalisme, c'est cela vraiment nos fondements.

Pour les questions de financement oui, c'est ce que nous avons dit, la population burkinabè est en train de contribuer et continue de contribuer à cet effort de paix. De gros efforts ont été faits par votre auguste Assemblée et avec votre permission, nous vous remercions pour cela et nous souhaitons votre soutien pour les prochaines étapes. Mais, on essaie d'utiliser à meilleur escient, à bon temps, à bon taux dans un souci maximum d'économie, ces moyens que vous mettez à notre disposition.

On ajoute maintenant cette histoire de transparence dedans et de contrôle interne sur lequel nous insistons beaucoup. Nous sommes ouverts à tout moment pour opération de contrôle pour venir vérifier la gestion de l'argent que vous mettez à notre disposition.

Pour l'AES, c'est une application qui arrive mais comme je le dis, on le prend sous forme de cette alliance que nous avons à mesure d'agir mais cela n'entrave pas au fait. Ce sont des actes posés mais là l'effet déclencheur ne peut être que votre autorisation. Quelques centimes qu'on mettra dans le domaine en matière de déploiement de personnels, il faut que cela soit autorisé par le Parlement.

J'espère que les pays qui veulent agresser le Niger suivront la route du Burkina Faso. Nous espérons ouvrir la voie à ces gens.

Pour la communication, Dieu merci. Au fait, on a dit que le gouvernement fera sa part, c'est sûr. Bon, ce n'est pas que, c'est l'effet de militaire mais nous essayons de parler, mais nous préférons que les autres parlent pour nous. Vous ne pouvez pas battre votre tambour et danser en même temps. Il faut que certains tapent le tambour et d'autres dansent et vous pouvez danser aussi. Ce ne serait pas bon pour nous de battre notre tambour et commencer à danser. Nous vous laissons seulement voir ce qui va venir sur le terrain.

Quelqu'un a parlé d'intervention aérienne. Non, je vous ai dit la dernière fois, on ne rentrera pas dans les détails, ce sont des opérations militaires. C'est pour cela, on a parlé au départ de contingent. On a aussi parlé de capacité. Le Niger peut avoir des capacités dont le Burkina Faso a besoin et on aura toujours besoin, le Mali pareil. Tout comme nous aussi, on a besoin des capacités où on peut offrir certaines capacités à d'autres.

Ce qui est sûr, grâce à vos efforts, aux efforts de la population, nous avons des capacités dans la sous-région que d'autres n'en ont pas et Dieu merci. Ça au moins, c'est sûr.

Les différents types d'interventions. Dans les principes de la CEDEAO, cela n'est pas prévu. Tant qu'il y a une agression, on réagit. Quelqu'un a demandé si ce sera dans le cadre de l'ONU. Non ! On ne cherche pas à agresser quelqu'un. Nous agirons toujours en cas de légitime défense. Et on a prévenu, toute atteinte au Niger, c'est comme si on nous a touché.

Cela s'est passé en Irak, le terrorisme a grandi. C'était loin de nos territoires. Finalement, les terroristes sont à nos portes et on est ensemble. C'est même à l'intérieur de nous-mêmes. Donc, faisons beaucoup attention.

Maintenant, ne laissons pas des gens parce qu'ils ont des visées autres, venir encore nous mélanger les pieds ou les mains dans cette histoire.

Débrouillons-nous pour être solidaires, débrouillons-nous pour apporter un soutien mutuel quel que soit la situation.

Maintenant, quand on demande de quoi le Burkina Faso peut bénéficier comme soutien, (non, bénéficier de soutien de l'Union africaine, non,), dans cette décision, le principe est clair, nous l'avons dit lors des débats en commission. Toute intervention doit être autorisée par le conseil de sécurité de l'ONU. Et si vous prenez la charte des Nations-Unies, à l'article 2, c'est clairement dit, nous ne devons pas nous faire la guerre. C'est le résumé, on ne doit pas se faire la guerre.

Si quelqu'un passe par cela ou trouve un autre moyen pour que l'ONU donne l'autorisation, de toute façon, on sait clairement qu'on ne doit pas se faire la guerre. C'est Cela la réalité.

Maintenant, les visées impérialistes, les visées politiques et autres intérêts personnels peuvent entrainer certaines situations malheureuses que nous ne souhaitons pas.

Tout ce que nous souhaitons, c'est que le peuple approuve notre déploiement, le peuple continue de nous soutenir, à nous de montrer patte blanche et d'expliquer toujours le bien-fondé, ce que nous envisageons de faire dans la bonne manière.

On a parlé d'une presse qui a parlé du déploiement, sachez que cela se fait d'habitude, on a des formations lointaines. Comme on envoie des personnes se former dans les pays occidentaux qui nous aidaient, nous en faisons aussi pareil avec les pays africains.

De par les situations budgétaires, notre ancien partenaire avait cette intelligence de faire monter des écoles nationales à vocation régionale et nous avons pu continuer à faire des formations dans ce sens et nous avons compris aussi pourquoi.

Pourquoi entre nous pays africains, on ne va pas faire des formations ? C'est là la question. Les gouvernants sont souvent réticents là-dessus… c'était déjà prévu. Le centre d'entrainement commando de Pô a formé combien d'éléments des pays voisins ? Beaucoup et les gens le savent très bien. Beaucoup de chefs d'Etat ont eu leur sécurité rapprochée formée dans nos institutions. Nous aussi, nous pouvons aller ailleurs. Ce n'est pas souvent qu'on est en manque ou qu'on n'en peut pas, mais souvent pour changer des expériences et créer cette camaraderie, cet esprit de fraternité entre nous.

C'est cela l'essentiel. Et si vous voyez, ce n'est pas à des coûts ou à des frais élevés comme ce que font les grands partenaires.

Nous mutualisons les moyens. On vous dit, le transport et la restauration, je m'en occupe et c'est fini. Ailleurs, le taux horaire de formation est plus élevé que quand il s'agit de deux pays africains. C'est la raison pour laquelle je dis que c'est une compensation entre nous.

Pour l'assistance mutuelle en énergie, cela est déjà prévu dans certains accords. L'autorité de développement intégré de Liptako-Gourma prévoit tous ces aspects. Nous, nous assistons à la partie sécurité, mais il y a tout un truc qui a été prévu. Nos pères fondateurs ont connu cela, voilà pourquoi, ils sont partis directement à cela, même si entre temps, les partenaires ont tout fait pour battre cette idée, de laisser les trois pays s'unir.

Et je dis ça souvent aux gens, comme l'adage le dit, « on a beau chasser le naturel, il revient au galop » et c'est ce qui se passe. C'est d'ailleurs cette histoire d'amener l'autorité de développement du Liptako-Gourma qui a fait que le G5 a été créé. Tout était prêt, tout était fait. Les responsables militaires qui sont dans la salle, beaucoup ont suivi cela. C'est au dernier moment que le format a changé, même la force de Liptako-Gourma, on dit non, ça sera une force conjointe du G5 Sahel. Cela a fait que finalement, ça ne marchait pas très bien.

Nous avons maintenant l'avantage que nos trois pays sont en voie, nous sommes en train de briser toutes les chaînes qui nous liaient à certains pays pour être souverains et mener notre union comme on peut.

Comme je le dis, attention, nous représentons 54% du territoire total de la CEDEAO. On est faible en populations mais c'est vraiment un grand espace. Maintenant, les économistes diront autres choses là-dessus, moi, je parle sur le plan sécuritaire ; c'est vraiment un espace géant.

Dans l'envoi d'un contingent par rapport à l'AES, en tout temps, c'est possible. Mais comme on le dit, on ne pourra faire l'envoi d'un contingent sans informer le Parlement. C'est d'ailleurs pour cela que dans la loi, il est prévu les renouvellements des propositions ou du renouvellement des mandats pour pouvoir déployer des troupes.

Sinon, nous tenons vraiment compte des réalités. On ne va pas dégarnir une région ou prendre quelque chose, par exemple. Je sais que la mauvaise communication, c'est cela. On ne va rien dégarnir.

Sachez que maintenant aussi le Burkina Faso a ses moyens, que nous restons à Ouagadougou et nous intervenons au côté du Niger étant à Ouagadougou sans même bouger un soldat. Ça au moins, on a cette capacité maintenant. On reste à Ouagadougou et on fait la guerre là-bas au Niger à partir d'ici.

Merci pour tout le soutien que vous nous accordez.

Je crois que j'en ai fini.

Merci.

-Rires et commentaires de l'assistance-

Le Président

C'est militaire, c'est précis, c'est concis. Il reste à l'Assemblée législative de transition de faire le reste.

Merci monsieur le Ministre d'Etat.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°070.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre des votants.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 71 votants.

Le Président

Merci.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°070

Il n'y a pas d'observation, Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°070

Au niveau des visas, essentiellement, il n'y en a pas. C'est juste au niveau de « et a adopté… ». On a un amendement, le point-virgule (;) est remplacé par deux points.

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°070

Il n'y a pas d'amendement au niveau de la commission.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°070

Pas d'amendement au niveau de la Commission.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

(Echange de messages entre le Président de séance, le gouvernement et le Président de la CAEDS).

Monsieur le Président, c'est bon ?

Article 3. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°070

Oui, il y a un amendement qui a d'ailleurs été fait par le gouvernement.

Au lieu de « La durée de la mission du contingent militaire burkinabè est de six mois. La durée de la mission du contingent militaire burkinabè peut être prorogée dans les mêmes conditions », lire plutôt : « **La durée de la mission du contingent militaire burkinabè est de trois mois renouvelables. Toutefois, la prorogation de la durée de cette mission au-delà de six mois est soumise à autorisation préalable du Parlement.** »

Le Président

Merci.

Je pense qu'il y a une précision à apporter. Par rapport à ce que les collègues ont comme document, c'est le « une » qui saute : « à autorisation préalable du Parlement ». Le reste sans changement par rapport à ce que vous avez sous les yeux.

C'est bon, chers collègues ?

Au niveau du gouvernement, c'est bon ?

M. Edasso Rodrigue BAYALA
Ministre de la Justice, des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

Oui, ça peut passer.

Le Président

Merci beaucoup. Je mets l'article 3 ainsi modifié aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 4.

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°070

Il n'y a pas d'amendement à l'article 4.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°070.

Contre : 00
Abstention: 00
Pour : 71

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Monsieur le Ministre d'Etat,

Messieurs les membres du gouvernement,

Comme l'avait suggéré un collègue, vous l'avez remarqué, l'Assemblée législative de transition a adopté le projet de loi à l'unanimité. Comme il disait, adopté des pieds et des mains. ***(Rires de l'assistance)***

Nous avons atterri en douceur. (***Rires de la salle****)*

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la CAEDS saisie au fond mais aussi les autres commissions pour le travail abattu.

Permettez-moi de dire un mot, une réflexion sur le texte que nous venons d'adopter. Vous l'avez répété à plusieurs reprises, il s'agit de mutualiser les moyens.

Cette loi est l'expression de la fraternité du peuple burkinabè envers le peuple frère du Niger. J'insiste sur le mot fraternité. Une sagesse africaine bien connue nous enseigne du reste que lorsque la case du voisin est en feu, il faut apporter de l'eau. Par cette loi, nous apprêtons notre seau d'eau dans l'espoir surtout de ne pas avoir à l'utiliser. Cela s'appelle bien sûr, la fraternité.

Je pense que c'est ce qui a toujours manqué dans la lutte contre le terrorisme : cette fraternité, ce profond sentiment consistant à considérer l'autre comme membre de la famille humaine, comme notre proche parent. Et la véritable fraternité, c'est celle qui se manifeste dans le malheur, dans les moments difficiles. Si vous avez un frère que vous ne voyez que les jours heureux, on peut douter de la fraternité.

C'est ici le lieu pour moi de plaider à davantage de fraternité surtout entre nous Burkinabè. Je souhaite que du Nord au Sud, d'Est en Ouest, nous cultivions cette fraternité entre nous. Que nous cultivions aussi la fraternité avec les pays voisins.

Aujourd'hui, il est question du Niger, mais je suis sûr que si un autre pays de la sous-région était en cause, nous allons manifester la même fraternité. Car c'est dans cette fraternité que nous allons vaincre le terrorisme. Bien au-delà, c'est dans cette fraternité que nous allons nous construire et nous développer.

C'est sur ces mots que je voudrais souhaiter plein succès au gouvernement dans la lutte contre le terrorisme pour le retour de nos frères déplacés internes dans leurs localités d'origine. Plein succès.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 22 septembre 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à la présentation du rapport général sur les concertations régionales que nous avons menées et ce, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

-Il est 12 heures 48 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 19 septembre 2023.

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance

Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire